

**1<sup>ère</sup> commission n° 12**

**Conseil Départemental  
Réunion du 15 décembre 2025**

**Création de l'autorisation de programme relative au plan de modernisation des implantations territoriales**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la création de l'autorisation de programme relative à la modernisation des implantations territoriales.

La stratégie de modernisation des implantations territoriales s'inscrit dans le contexte des travaux d'ampleur prévus sur les sites centraux avec l'opération phare de construction de l'immeuble OSMOSE à proximité de la Toison-d'Or. Ce site accueillera à partir de l'automne 2026 environ 400 agents dans un cadre moderne et adapté.

De même ont été achevées début 2025, la rénovation complète de l'ensemble immobilier qui abrite au sein de la Maison Départementale de Beaune, l'Agence Territoriale Côte-d'Or, l'Agence Solidarités et son Espace Solidarité Côte-d'Or ainsi que fin 2025 la construction du nouveau Service Technique Côte-d'Or (STCO) de Pagny-le-Château (regroupant les activités des STCO de Seurre et Saint-Usage) offrant aux agents un cadre de travail modernisé.

En parallèle, la réorganisation des services centraux actuellement à l'étude, vise à diffuser des conditions de travail "esprit campus", à optimiser les surfaces de bureaux de la collectivité au centre de Dijon. Il induira la nécessité de déménager de nombreux services et offrira des conditions de travail améliorées pour les personnels concernés. Il concerne particulièrement la Cité Henry Berger dès le printemps 2026 avec la rénovation des circulations, des sanitaires, la création d'espaces de convivialité à chaque étage et l'aménagement des extérieurs pour créer des espaces conviviaux. La salle d'honneur sera enfin restructurée et modernisée et les accueils du public réaménagés.

La troisième étape consiste à généraliser la modernisation du cadre de travail des agents de la collectivité sur l'ensemble du Département, dans les Agences et Espace Solidarités Côte-d'Or territoriaux (ASCO/ESCO) et les Services Techniques Côte-d'Or (STCO). Ce plan ambitieux vise à améliorer le service rendu à la population et la qualité de vie au travail, à améliorer la sûreté des sites et la sécurité des agents et enfin à réduire l'impact environnemental de nos missions.

Il comporte un volet immobilier et un volet matériel et innovation. Cela concerne par exemple l'équipement de certains sites de cuves de récupération des eaux pluviales, la construction d'abris à sel et de quais de chargement, l'installation de clôtures et de portails motorisés, l'installation de vidéosurveillance et également l'acquisition de matériels électriques, de mâts d'éclairage pour les interventions d'urgence, d'équipements numériques et téléphoniques.

Le phasage prévisionnel de l'autorisation de programme est établi comme présenté dans l'annexe.

En conclusion, il vous est proposé :

- d'approuver la création de l'Autorisation de Programme "modernisation des implantations territoriales" d'un montant de 10 000 000 € en dépenses et d'une durée de 5 ans, selon le phasage prévisionnel présenté en annexe,
- de m'autoriser à signer tout acte ou document entrant dans l'application de la présente décision.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer.

Le Président



François SAUVADET  
Ancien Ministre

D21-Département de la Côte d'Or  
 Budget : 00- Budget Départemental

**Liste des enveloppes pour l'exercice 2026**

**ENVELOPPE : 2026 537103 Plan de modernisation des implantations territoriales Nature: D**

Imputation budgétaire	Montant AP	Cumul CA Antérieur	Situation Année 2026				Phasage des CP				
			BP	Report	BS/DM2/VC	Total	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031
20-020-2051-53	300 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21-020-21838-537	200 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00	0,00	0,00
23-020-2313-537	9 500 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	0,00	1 050 000,00	2 090 000,00	3 190 000,00	3 170 000,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 300 000,00</b>	<b>2 240 000,00</b>	<b>3 240 000,00</b>	<b>3 220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>